

*Équité en matière d'emploi*

● (1610)

Je me souviendrai longtemps d'aujourd'hui comme du Lundi noir. Des députés de l'opposition ont interrogé le gouvernement sur la manifestation que tenait à l'extérieur de la Chambre des représentants des handicapés. Ces derniers se sont rendus à la tribune pour entendre nos délibérations. Or, les exclamations venant des banquettes conservatrices à la suite de ces questions et, surtout, après l'interjection lancée de la tribune par Beryl Potter, qui avait prononcé un vibrant discours sur la colline, étaient on ne peut plus déplacées. J'en suis bouleversée et découragée. Je reconnais qu'il peut y avoir des divergences de vue, et je les accepte, surtout lorsqu'il est question de théorie économique sur l'organisation de la société, mais jamais je n'aurais cru que des députés conservateurs feraient preuve aussi gratuitement d'un si profond manque de respect devant la misère et le malheur. C'est fort regrettable.

J'ai commencé à donner un aperçu historique des mesures prises à l'intention des femmes, des minorités visibles et des handicapés, en ajoutant que bon nombre des recommandations contenues dans les six rapports mentionnés avaient été mises en oeuvre. Par la suite, le premier ministre (M. Mulroney) a publié un livre bleu, une déclaration à l'occasion de la décennie des handicapés, 1983-1992. L'intégration des handicapés comme membres à part entière de la société est un phénomène relativement nouveau. Le premier ministre a décidé de publier son Livre bleu en période électorale, quand il jugeait avoir un bon public, pour faire profiter la société, d'une série de belles déclarations et de beaux discours qui ne veulent pas dire grand-chose.

Dans cette déclaration, le premier ministre rappelait les résolutions de l'assemblée générale des Nations Unies, la déclaration des Nations Unies sur les droits des personnes arriérées mentalement et les droits des personnes handicapées, de même que l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés qui interdit la discrimination en fonction de tout handicap mental ou physique.

Le premier ministre soulignait aussi les objectifs du Programme mondial d'action et notait la distinction à faire entre déficience, incapacité et handicap et la conclusion selon laquelle le mot «handicap» s'applique davantage aux rapports entre les personnes souffrant d'une incapacité et leur milieu. Il notait certains autres aspects du Programme mondial et signalait que l'économie canadienne y perdait beaucoup lorsque les talents et les aptitudes des personnes souffrant d'une incapacité quelconque n'étaient pas pleinement utilisés et il faisait aussi état du coût économique réel de la ségrégation. J'en ai parlé récemment quand j'ai essayé de signaler qu'il était plus avantageux pour l'entreprise privée d'inclure des gens en fonction de leurs aptitudes que de les exclure à cause de leurs incapacités.

Le premier ministre énonçait ensuite 11 principes qui sont tous entièrement louables. Pourtant, rien ne s'est passé depuis. Je voudrais consigner les principes 4 et 7 au compte rendu.

Voici le quatrième principe:

Les personnes handicapées, devront pouvoir participer à la prise des décisions qui touchent la conception et l'organisation des programmes et services jugés

nécessaires pour les intégrer à tous les aspects de la société. A cet égard, il faudra insister particulièrement sur la réadaptation.

Voici maintenant le septième principe:

On encouragera la création d'organismes visant à permettre aux personnes handicapées de s'aider elles-mêmes pour leur donner le moyen de s'épanouir et d'exprimer elles-mêmes leurs besoins, leurs opinions et leurs priorités.

On serait porté à croire qu'il sera donné suite à ces bons mots et à ces bons voeux. Malheureusement, ce n'est pas le cas.

Aujourd'hui, nous avons été témoins sur la colline parlementaire d'une manifestation des plus éloquentes, tandis que nous discutons de l'amendement proposé à l'article 3 du projet de loi, en vertu duquel les ministères gouvernementaux, la Chambre des communes, le Sénat et la Bibliothèque du Parlement échappent à l'application des dispositions de la mesure à l'étude. Étant donné que ce sont là des lieux où les handicapés seraient le plus aptes à trouver du travail, le gouvernement devrait prendre les devants dans le domaine, au lieu de suivre.

Je tiens à citer un passage de l'éloquent discours de M<sup>me</sup> Beryl Potter dans lequel elle préconisait la compréhension. Voici:

Quand M<sup>me</sup> Flora MacDonald a été nommée ministre de l'Emploi, nous avons cru que la situation s'améliorerait. Quand les pourparlers concernant la mise en oeuvre d'un programme législatif destiné à favoriser l'égalité en matière d'emploi ont commencé, nous avons été très enthousiasmés. Mais la chose en est restée là. Ces négociations et ces réunions ont abouti au projet de loi C-62, une mesure insignifiante pleine de condescendance—sans la moindre portée—dénuée de tout mécanisme permettant d'en surveiller l'application en bonne et due forme—exempte de toute sanction. Elle ne vaut tout simplement rien.

Il y a deux semaines, nous nous sommes rendus à Ottawa pour confronter M. Brian Mulroney. Nous l'avons surpris par notre arrivée et nous avons insisté pour qu'il entende ce que nous avions à lui dire, et c'est que nous avons fait 600 milles pour lui faire comprendre que le projet de loi C-62 était beaucoup trop faible et qu'il était même susceptible de causer du tort aux handicapés.

Nous l'avons prié d'examiner la mesure de plus près avant de lui faire franchir l'étape de la troisième lecture à la Chambre des communes. Il nous a répondu qu'il était très réceptif à nos observations et, pour le prouver, il nous a présenté son principal conseiller en matière de politique, M. Geof Norquay. Il a ordonné à M. Norquay de s'entretenir immédiatement avec nous et de lui rendre compte par la suite des résultats de cette réunion. Il en a même été question à la Chambre le même après-midi. En entrant dans la Chambre des communes pour la période des questions, le premier ministre nous a même fait signe de la main et nous a adressé le sourire qu'on lui connaît. La réunion a duré une demi-heure. M. Norquay a pris note de tous nos sujets de préoccupation et a promis de nous contacter deux semaines plus tard, avant que le projet de loi C-62 ne soit présenté en troisième lecture.

Nous n'avons plus rien entendu depuis; on a même refusé de répondre à nos appels téléphoniques cette semaine, mais le projet de loi a franchi l'étape de la troisième lecture jeudi dernier. Allons-nous permettre que cela se passe ainsi?

Il a promis de demeurer objectif et d'examiner sérieusement ce projet de loi. Ils ont promis de donner une réponse avant l'étape de la troisième lecture.

Ces promesses ont été violées. Le projet de loi n'est rien d'autre qu'un projet de loi d'information à l'intention des employeurs. Allons-nous laisser faire ou allons-nous continuer à lutter pour ce que nous savons être nos droits? Nous devons nous regrouper et lutter pour faire abroger ce projet de loi afin que les modifications nécessaires puissent y être apportées.

Il faut que les handicapés défendent leur position.

En terminant elle a dit ce qui suit:

Nous devons donc lutter sans relâche pour nos droits.

J'espère que la ministre, le secrétaire parlementaire et ceux qui peuvent jouer un rôle dans la prise de décisions écouteront ce groupe de notre société auquel nous devons donner la possibilité de montrer la contribution qu'il peut apporter à notre croissance, notre développement et notre viabilité économique.